

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1242

présenté par
M. Berta

ARTICLE 2

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 8° D'ouvrir un dixième domaine d'activité scientifique dans le cadre du service civique afin de susciter des vocations en faveur des métiers du vivant, notamment dans la filière agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre du service civique, l'ouverture d'un 10ème domaine d'activité scientifique afin de susciter une appétence aux métiers scientifiques, notamment dans le cadre du développement durable, de la transitions agroécologique et climatique est pertinente. L'objectif sera également d'encourager les carrières scientifiques, technologiques et industrielles liées aux métiers du vivant, notamment dans la filière agricole.